

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 1

Artikel: D'un dépôt fédéral de la guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral ; E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie ;
E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 1.

Lausanne, le 1^{er} Janvier 1865.

X^e Année.

SOMMAIRE. — D'un dépôt fédéral de la guerre. — Le général Ameil (*fin*). — Le major Ducret †. — Nouvelles et Chronique.

SUPPLÉMENT. — Actes officiels. — A propos des revues.

D'UN DÉPOT FÉDÉRAL DE LA GUERRE.

Les Chambres fédérales sont nanties, on le sait, de l'importante question de la fondation d'un dépôt de la guerre. Le Conseil fédéral leur a présenté dans la dernière session un projet accompagné d'un long message explicatif. Le Conseil national a adopté le projet avec quelques modifications ; le Conseil des Etats, qui s'est donné la tâche de réaliser des économies, a refusé d'entrer en matière et a ajourné la discussion au mois de juillet prochain. La question reste donc en suspens ; mais nous espérons que ce temps d'arrêt, provoquant un examen plus attentif de la part du pays, ne fera que mieux sentir la nécessité de l'institution proposée, et qu'elle sera votée en définitive sur une échelle plus large encore et meilleure que celle du message présenté.

On ne saurait du reste se dissimuler que si la louable initiative du Conseil fédéral n'a pas reçu de la part de l'autorité législative l'accueil empressé auquel elle avait droit, cela vient en grande partie de ce que la question de fond ne s'est pas présentée d'une manière parfaitement claire et simple aux yeux de tous. Nous n'oserais certes pas dire qu'elle semble avoir été embrouillée à plaisir ; mais ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pas été bien saisie par le public, par la presse, par les membres de l'Assemblée fédérale. Et cela est à nos yeux d'autant moins étonnant que nous doutons fort que MM. les membres du Conseil fédéral ou les rédacteurs du projet aient eux-mêmes une idée bien nette de l'excellente institution qu'ils veulent fonder. Leur message prétendu explicatif nous en est une preuve.

Ce respectable document, à force d'avoir voulu prouver l'urgence à tous degrés de ses propositions, à force d'en analyser les avantages, d'en démontrer les mérites et d'en prophétiser la fécondité, amène le lecteur bienveillant à ne plus savoir en réalité de quoi il est question. On se demande s'il s'agit d'un pacte enchanteur à conclure avec la victoire, ou de la simple formation d'une collection de renseignements utiles à l'état-major. Comme le maquignon de la légende qui à force de perfectionner un noble coursier en avait fait un chétif chameau, ainsi le projet, avec son message, par excès de zèle dans l'application d'une idée juste, est arrivé à des complications et à des associations d'éléments hétérogènes telles que le tout ne forme plus qu'un indéfinissable amalgame. Et si beaucoup de choses incompatibles de leur nature s'y trouvent mal à propos rattachées, d'autres, qui y figurereraient plus naturellement, y manquent.

Au fond et en fait un dépôt de la guerre existe déjà en Suisse, plus complet et mieux constitué pour nous que ne le sont ceux de Paris et de Carlsruhe, où nous avons eu la bonhomie d'envoyer un de nos officiers supérieurs prendre des consultations.

Un dépôt de la guerre est la collection des divers travaux et documents produits par l'armée et surtout par les états-majors pour l'utilité de l'armée. Or l'armée suisse, Dieu merci, n'est en arrière d'aucune autre à cet égard ; nous dirons même qu'elle est en avant de toutes les autres ; et nous nous garderons bien d'en tirer vanité, car il est tout naturel que par suite des obligations de notre neutralité et de nos institutions miliciennes, l'activité individuelle des officiers, se souvant à l'activité civile, soit plus grande en Suisse que partout ailleurs. C'est la consolation naturelle que s'est créée notre amour-propre. Pendant que d'autres font des campagnes, nous devons nous borner à les raconter ; nos voisins prennent des villes, nous, nous écrivons des livres et des journaux ; ils plantent leurs drapeaux à tous les coins du monde, nous faisons des cartes de nos vallées et, quand elles sont finies, nous les recommandons à une autre échelle ; ils font voler en éclats les murs de Puebla, de Pékin, de Sonderbourg, nous mettons hors de service au moins 20 mille cibles par an ; par dessus le marché nous perfectionnons consciencieusement tous nos règlements, et vingt commissions supérieures élaborent incessamment toutes les améliorations qui peuvent pointer à l'horizon. En un mot, les émotions de la guerre étant refusées à notre armée, nous nous livrons avec ardeur aux travaux de la paix. Nous en avons les loisirs, le goût traditionnel, ainsi que le sentiment de faire par là une œuvre qui un jour ou l'autre sera utile au pays. Et nous ne croirons point sortir des bornes de la modestie en ajoutant que les travaux suisses de cet

ordre ne le cèdent en rien à ceux d'au-delà de nos frontières ; que nos cartes, nos livres et journaux, nos rapports de tir, nos tableaux statistiques, nos collections historiques, nos procès-verbaux de commissions et de sociétés d'officiers peuvent sans crainte tenir la comparaison avec les travaux analogues des autres armées de l'Europe ; nous croyons même qu'ils les surpasseraient facilement si nos budgets le permettaient.

L'ensemble de ces divers travaux, ou au moins la portion qui peut en être plus ou moins réglementée, classée et utilisée, constituerait à proprement parler le dépôt de la guerre. Il s'agit, pour le former, de réunir le tout dans un ordre spécial et commode, de le placer sous la direction d'officiers intelligents voués à la conservation et à l'accroissement des collections et de mettre celles-ci à la disposition de ceux qui en ont besoin.

Or nous disons, pour revenir à l'assertion ci-dessus, que le dépôt suisse de la guerre existe déjà en grande partie. Seulement il participe du caractère particulier à notre fédération de vingt-deux républiques, à notre état militaire de 22 contingents de soldats-citoyens. Il est éparpillé de droite et de gauche et répandu, comme l'armée elle-même, sur toute la surface du pays. Il est en partie dans les archives et bibliothèques des cantons et des sociétés d'histoire, de géographie, de statistique, d'officiers. Il se trouve d'une manière déjà plus concentrée dans les divers bureaux relevant du département militaire fédéral ; dans le bureau topographique, actuellement à Genève parce que son chef, notre vénérable général Dufour, est genevois et a droit d'habiter son lieu d'origine ; dans le bureau du génie, actuellement à Lausanne parce que son chef, M. le colonel Aubert, est fixé à Lausanne par ses fonctions de directeur du chemin de fer ; dans le bureau d'artillerie, actuellement à Arau parce que son chef, M. le colonel Herzog, actif fabricant autant que savant artilleur, doit joindre aux soucis de la transformation de notre artillerie celui de ses intérêts privés ; dans les bureaux de l'état-major à Thoune et dans ceux du département militaire fédéral à Berne, ainsi que dans les archives générales de la Confédération, sous une douzaine d'employés différents. En réunissant tout cela, en originaux ou en copies, dans quelques salles du Palais fédéral, comme ce serait désirable, on aurait le dépôt de la guerre à l'instar de ceux des monarchies voisines ; et l'on verrait que cet établissement serait sans nul doute aussi riche et aussi bien composé que ceux de plusieurs puissances militaires de premier ordre.

L'idéal des progrès à réaliser en cette matière serait donc de fixer à Berne, auprès du département militaire fédéral, les chefs des diffé-

rentes armes et le chef du personnel avec leurs bureaux, puis de réunir toutes leurs archives dans une classification uniforme et sous la direction spéciale d'un officier archiviste, qui serait le chef du dépôt de la guerre.

A ce défaut, et par concession aux *économies* de l'Assemblée fédérale, on pourrait se borner à réunir à Berne tout ou partie des bureaux actuels de topographie, du génie, de l'artillerie, et à y ajouter un bureau spécial d'état-major chargé des travaux statistiques, historiques et logistiques, ainsi que de la coordination des matériaux en général.

La chose se présente avec d'autant plus de facilité d'exécution en ce moment-ci, que le bureau topographique est près d'avoir terminé l'atlas fédéral dirigé par le général Dufour, et qu'il devra être réorganisé. Rien ne le retiendra plus à Genève. Pour les autres bureaux, il y aurait des considérations personnelles à respecter, cela va sans dire, qui retarderaient le moment de leur réunion.

Jusque là, le nouveau bureau à constituer, c'est-à-dire celui d'état-major proprement dit, joint au bureau topographique réorganisé, pourrait former un dépôt de la guerre déjà intéressant, restreint il est vrai et incomplet, mais encore utile et ayant un germe fécond. C'est bien en partie ce que le projet présenté aux Chambres paraît avoir eu en vue ; mais au lieu de se borner au rôle modeste que les circonstances du moment prescrivaient, on a grossi outre mesure le rôle d'un dépôt de la guerre, pour en justifier le budget sans doute, et on l'a ainsi sorti de sa vraie nature en l'accouplant à des éléments qui ne sont point de sa sphère. Il est bien étrange, par exemple, de faire entrer dans son programme les tâches suivantes :

1^o Un nouveau plan d'instruction et une nouvelle école pour les officiers de l'état-major fédéral ;

2^o L'institution d'une haute commission militaire de défense nationale, sorte de conseil de guerre permanent ;

3^o La fixation des principes de l'art militaire en général et de ceux de la défense de la Suisse en particulier ;

4^o L'élaboration méthodique et périodique de plans éventuels de campagne et de projets d'opérations ;

5^o Des travaux très divers et très considérables du génie, y compris la solution du problème des fortifications à construire à l'avenir ;

6^o L'institution d'une sorte d'Académie militaire jugeant, et couronnant sans doute, les diverses publications suisses et étrangères.

Ces questions, on le voit, ne manquent pas d'importance. Ce sont tout simplement les plus graves et les plus élevées qu'on puisse soulever en Suisse et en Europe. Aussi, et tout en remerciant sincère-

ment notre futur dépôt de vouloir bien se charger d'un tel fardeau, on peut se demander avec quelque inquiétude si l'on ne risquera pas de fausser ces diverses questions, et de prendre les choses par le plus petit bout, en rendant leur solution dépendantes de l'organisation d'un dépôt de la guerre. Notre crainte s'augmente encore quand nous voyons (art. 3 du projet, page 2 du message) que ce seront des écoliers, des officiers appelés à tour de rôle au dépôt pendant 4 à 6 semaines pour leur instruction, qui seront chargés d'élucider ces grands problèmes d'art militaire et d'enrichir nos archives de leurs *thèmes* !

Nous nous figurons fort bien, au reste, les séductions qui ont attiré les auteurs du message sur cette pente. Notre corps militaire suisse a une lacune très grave et bien connue. En temps de paix il n'a pas de chef proprement dit, il lui manque l'organe le plus important, la tête, soit, sinon le général en chef, au moins le chef d'état-major, qui, toujours aux côtés de l'autorité civile, y représenterait l'élément militaire, donnerait à la première de la force et en recevrait de son côté. C'était le rôle de l'ancien conseil fédéral de la guerre, rôle qui serait mieux rempli par un seul officier secondé d'aides subordonnés que par un conseil, mais qui pourrait à la rigueur être remis aujourd'hui encore à une commission.

A la vérité, le Département militaire fédéral est censé être revêtu à peu près de cette mission ; mais son chef est en même temps membre du gouvernement ; il a des intérêts plus généraux à soigner, des devoirs parfois plus importants à remplir, des exigences politiques diverses à satisfaire ; et, militaire ou pas, il n'est point placé pour traiter ou résoudre les questions spécialement militaires aussi bien qu'un fonctionnaire ou un comité constamment aux ordres de l'autorité civile. D'ailleurs les affaires d'administration courante dont il a la responsabilité directe sont assez vastes pour absorber tous ses soins et ceux de son bureau.

La lacune signalée est donc réelle, si réelle qu'on en sent les effets à chaque mesure importante à prendre ou innovation à réaliser ; de tous côtés aussi, des esprits zélés et bien intentionnés apportent leur remède à ce fâcheux état de choses. Tout officier supérieur, toute commission, tout magistrat, tout établissement militaire nouveau appelé à un rôle militaire de quelque importance, se voit forcément attiré, par ses propres investigations, à sonder ladite lacune, à en mesurer le long et le large, et à se demander comment il pourrait la combler. Plein du désir de bien faire, son imagination lui trace de riants tableaux de la saine activité qu'il déployera, des progrès qu'il réalisera ; il remplacera l'ancien conseil fédéral de la guerre, et tant pis pour les envieux s'il devient du même coup la cheville ou-

vrière des affaires militaires ! Depuis 1848, nous avons vu cette patriotique illusion passer tour à tour dans une dizaine d'excellentes âmes, pour quelques-unes, il faut le reconnaître, avec un droit complet et une parfaite sûreté de prévision. Cinq ou six rouages de notre machine militaire, cinq ou six fonctions nouvelles ont tour à tour amené d'actifs et bons esprits à croire un moment que la grande lacune allait peu à peu se combler, officieusement sinon officiellement, et que si on les laissait se développer à leur gré la lacune serait comblée tout à fait !

Notre futur dépôt de la guerre n'a fait que marcher sur ces traces. Suivant la même ornière il est arrivé au même écueil. Il paraît croire, lui aussi, qu'il apporte la panacée universelle et qu'il est le *Deus ex machina* qui va nous régénérer. Au lieu de se borner à être un honnête bureau d'archives, il aspire à devenir un établissement, que disons-nous ? un sanctuaire résumant à peu près toutes les institutions existantes et toutes celles qui devraient exister. Il ne resterait plus qu'à trouver le héros à la hauteur d'une telle tâche, et certes celui-là aurait du mérite, surtout s'il réalisait tant de belles choses avec 20,000 francs par an ; mais, à moins de voir reparaître Hercule sur la terre, ou se renouveler le miracle de notre Seigneur Jésus-Christ nourrissant cinq mille personnes avec cinq pains, nous craignons qu'il n'y ait gros à rabattre, quoiqu'il advienne, des résultats promis.

Ceci dit, on comprendra qu'il nous soit difficile de proposer des amendements sérieux au projet. L'institution dépendra au fond de l'esprit dans lequel le projet sera réalisé. S'il devait l'être dans le sens du message, aucun amendement ne saurait l'améliorer, et le *statu quo* serait infiniment préférable, car l'établissement rêvé ne serait qu'un faux oreiller de sécurité, et contribuerait, nous le montrerons plus loin, à répandre dans le pays des idées militaires pernicieuses.

Le mieux eût été, croyons-nous, de ne pas demander aux Chambres d'entrer dans des détails d'organisation, et de solliciter simplement d'elles la décision en principe de l'institution d'un dépôt de la guerre avec le crédit nécessaire à cet effet. Une commission spéciale d'officiers supérieurs aurait pu ensuite élaborer un règlement. Puisqu'il n'en a pas été ainsi, il serait désirable que la délibération fît cesser les équivoques ; qu'on ne confondit pas le projet, fort aménageable, avec le message, dont les trois-quarts ne le sont pas du tout ; qu'on distinguât entre un dépôt et une nouvelle école d'état-major, entre la fabrication de mémoires, tableaux et croquis pour exercer nos officiers et la formation de collections de documents utiles à la défense du pays. C'est ce que le Conseil national a déjà fait en partie. Nous espérons que le Conseil des Etats marchera dans les mêmes voies et qu'il ne profitera pas du fait que la question ne s'est pas présentée à lui

aussi nette qu'il eût été désirable, pour la repousser, au profit de sa marotte d'économie, et aller à l'encontre d'un progrès réel.

En attendant, nous reproduisons en entier le message du Conseil fédéral, fort intéressant à beaucoup d'égards et surtout dans ses détails techniques, et, pour mieux développer notre manière de voir, nous prendrons la liberté d'ajouter par-ci par-là quelques observations en note.

Voici le texte de cette pièce, datée du 9 novembre 1864 :

Tit.,

Depuis que par suite de la nouvelle constitution fédérale l'ancien conseil de la guerre fédéral a cessé d'exister, il n'y a plus eu d'organe particulier ayant pour mission spéciale l'élaboration des travaux militaires préparatoires pour la défense nationale, jusqu'à ce que, par l'instruction du 22 juin 1863, l'adjoint du Département militaire pour le personnel, en même temps instructeur en chef de l'infanterie, en a été chargé. (¹)

Afin de pouvoir accomplir la tâche qui lui était dévolue, feu M. le colonel fédéral Wieland a cherché à arriver à l'établissement d'un dépôt de la guerre et en a projeté les premières bases, reconnaissant que les occupations de son emploi ne lui permettaient pas d'accomplir cette tâche compliquée et que les travaux momentanés faits dans cette intention n'étaient pas non plus suffisants pour arriver au but que l'on se proposait. Il voulait arriver à ce but par l'organisation d'un dépôt de la guerre.

Les collections des archives ont été jusqu'à présent confiées aux soins de l'administration fédérale du matériel, qui, il est facile de le comprendre, en soignait bien l'administration mais ne pouvait les compléter. Il n'y a donc personne qui soit chargé de continuer cette importante collection, d'en faire l'objet d'études et de la rendre utile.

Cet établissement qui devait être fondé, ainsi que la collection elle-même, soit les matériaux du dépôt de la guerre, devaient être sous la direction supérieure de l'adjoint pour le personnel chargé de l'élaboration des travaux préparatoires en cas de guerre.

Les ressources d'un bureau topographique, personnel et matériel, sont indispensables pour les travaux d'un dépôt de la guerre. On devrait donc saisir l'occasion qui se présentera naturellement, après la fin de la confection de la carte fédérale, lors de la remise aux archives

(¹) L'assertion n'est pas parfaitement exacte. Cette mission passa au département militaire fédéral, qui s'en est souvent acquitté, et fort bien, soit par son chef lui-même, soit par divers employés, soit par des commissions.

du matériel topographique, pour rattacher au dépôt de la guerre à Berne un bureau topographique permanent.

Le colonel Wieland, dans les efforts qu'il faisait pour éléver les connaissances de notre état-major, sentait la lacune qui existait dans l'instruction ordinaire qui est donnée aux officiers d'état-major pour ce qui concerne la connaissance du pays, la défense nationale, ainsi qu'en ce qui comprend les travaux préparatoires de cette défense; aussi voulait-il utiliser la formation d'un dépôt de la guerre, jusqu'à un certain point, pour combler cette lacune, en donnant aux officiers l'occasion de se familiariser avec ces travaux et en les y occupant temporairement. (1) En somme, la tâche qui incombait au dépôt de la guerre était la suivante :

La mise en ordre, l'augmentation et l'étude des collections militaires dont nous disposons et leur organisation de manière à ce qu'on puisse les utiliser; l'achèvement des travaux préparatoires nécessaires à la défense nationale; la continuation des travaux de l'atlas topographique, en ce qui concerne les changements survenus et la confection de cartes nécessaires à la guerre ou pour des manœuvres militaires; de servir de moyen d'instruction pour les officiers d'état-major.

Les archives militaires ont été par le fait jusqu'à présent des collections improductives, où les matériaux réunis étaient simplement amassés.

Il n'y existe pas une classification propre à en faire un usage sûr et facile, une élaboration régulière pour compléter et augmenter la collection n'a pas eu lieu, sauf pour ce qui concerne les reconnaissances annuelles.

(1) Ici commence dans le message la déplorable confusion entre des exercices d'instruction d'état-major et la classification de travaux utiles à l'armée, entre des études d'écoliers et l'élaboration de plans de campagne.

Quant à la lacune signalée elle n'est ni aussi grande ni aussi grave qu'on veut bien le dire. Nos officiers ne manquent pas de connaissances géographiques; ils laisseraient peu à désirer si sur les autres branches ils étaient à la même hauteur. D'ailleurs on peut être un excellent officier d'état-major sans être un géographe consommé, tout comme on pourrait savoir par cœur tous les noms de localités d'un pays, et ne pas savoir y faire bouger une brigade. Les cartes et croquis sont précisément faits pour soulager la mémoire à cet égard. Le meilleur moyen de combler ladite lacune, si lacune il y a, c'est de faire cadeau de bonnes cartes à tous les officiers de l'état-major, et, dans les cours de Thoune, d'apprendre aux élèves à les bien lire et à en tirer des calques.

Quant à l'instruction insuffisante « en matière de défense nationale » nous avouons ne pas comprendre ce qu'on entend par-là. Si l'on veut parler de projets d'opérations dans telle éventualité donnée, ces projets, bien loin de faire l'objet d'un enseignement, doivent être laissés en dehors des discussions, et même tenus parfaitement secrets.

Il en est résulté que la collection des matériaux relatifs à la connaissance du pays et à la défense territoriale est restée incomplète, et contient des lacunes soit pour ce qui est relatif à certaines parties du territoire, soit pour ce qui concerne le travail en lui-même. Relativement aux zones frontières il existe encore des lacunes; les matériaux concernant l'intérieur de la Suisse, ainsi que le territoire étranger avoisinant nos frontières, manquent complètement.

Les mémoires militaires existants relatifs à la défense territoriale sont en majeure partie surannés, en ce qu'ils proviennent d'une époque à laquelle l'introduction des armes rayées, les transports au moyen des voies ferrées et le changement de nos frontières vis-à-vis de trois pays voisins n'avaient pas encore produit des modifications essentielles dans notre position stratégique.

L'état dans lequel se trouvent les archives réclame l'établissement de fonctions qui soient chargées de réunir, en temps de paix, les renseignements qui sont nécessaires à la guerre.

Les archives militaires forment une collection fermée, aucune disposition ne permet à notre état-major général d'utiliser cette collection.

Les officiers, dont on exige à la guerre les connaissances que l'on ne peut puiser que dans ces matériaux, n'ont pas l'occasion d'en prendre connaissance.

Le dépôt de la guerre sera chargé des travaux préparatoires aux opérations de la guerre, qui incombent en temps de paix à tout état-major, et donnera ainsi aux officiers, qui seront tour à tour appelés à y travailler, l'occasion d'acquérir la connaissance de notre territoire et des moyens de défense, connaissance qui leur manque généralement. Ils y seront appelés, en outre, à des travaux qu'ils n'ont pas l'occasion de faire dans le service ordinaire d'adjudant.⁽⁴⁾

(4) Il serait bon de savoir ici ce que le message entend par ces « travaux préparatoires qui incombent en temps de paix à tout état-major », car il y en a beaucoup et de nature fort diverse. S'il ne s'agit que d'apprendre à « connaître le territoire » on n'y arrivera pas facilement, ce nous semble, en enfermant des officiers dans une salle du palais fédéral. Ceux-ci, en étudiant leurs cartes chez eux, atteindraient au même but. Apprendront-ils mieux à connaître les « moyens de défense » ? Notre meilleur moyen, notre principal et presque unique moyen de défense en Suisse est l'armée. Ce n'est pas au dépôt de la guerre, pensons-nous, que nos officiers apprendront à la connaître et à l'employer. Le prétendu avantage qu'on offre aux adjudants d'y apprendre des choses étrangères à leur service ordinaire vaudra-t-il le dérangement causé à des miliciens par cette nouvelle école ? Si l'on veut les charger de six semaines de plus d'instruction, ne serait-il pas mieux peut-être de prolonger la durée de l'école centrale de Thoune, ou bien d'envoyer régulièrement les officiers d'état-major aux écoles des armes qui leur sont étrangères, ou bien de les commander à tour de rôle pour suivre les grandes manœuvres des armées voisines ? N'y aurait-il pas vingt moyens plus utiles d'employer ces six semaines qu'à paperasser au dépôt de la guerre ?

Le matériel du bureau topographique à Genève sera réuni aux archives du Département militaire aussitôt que l'atlas sera terminé, et des travaux topographiques non interrompus seront nécessaires pour achever ce qui nous manque.

Les originaux topographiques constituent les matériaux indispensables à l'état-major : il s'en suit que le nouveau bureau topographique devra être réuni avec le bureau d'état-major, comme cela est nécessaire en suite des rapports constants de ces deux branches et comme c'est le cas dans d'autres pays.

Lors de la nouvelle organisation, on devra avoir également en vue l'achèvement de la collection et son utilisation.

L'achèvement exige encore de nombreux travaux qui seront l'attribution du nouveau bureau topographique.

Ces travaux comprendront entre autres :

la continuation de la carte réduite en 4 feuilles ; .

un travail continu pour reporter dans l'atlas topographique les changements qui ont eu lieu depuis la publication, ainsi que toutes les corrections ;

l'achèvement de la mise au net des levés topographiques ;

la préparation et l'impression des cartes nécessaires en cas de guerre, dans l'intérieur du territoire, ainsi que des cartes des pays qui bornent nos frontières.

Par la réunion du bureau topographique avec le bureau d'état-major, le matériel topographique pourra être plus utilisé que cela ne pouvait avoir lieu jusqu'à présent, avec la position excentrique de ce bureau et sa destination exclusive qui était l'achèvement de l'atlas.

Les reconnaissances annuelles atteindront mieux leur but, lorsque chaque brigade possédera des copies à l'échelle des levés sur le terrain à reconnaître.

L'utilisation du matériel topographique s'étend aussi aux différents besoins des places d'armes fédérales, qui exigent des cartes de manœuvres.

Le bureau topographique devra être encore à la disposition des chefs d'armes si les besoins l'exigent.

Les gouvernements des Cantons qui ne se sont pas chargés eux-mêmes des triangulations et levés, auront besoin de posséder des copies des minutes qui les concernent ; il en sera de même des sociétés de construction et de savants.

Les originaux topographiques appartiennent dans un sens plus général à la science et sont par cela même du domaine du public ; il faudra en faciliter l'utilisation d'une manière libérale. (1)

(1) Voilà beaucoup d'excellentes choses et qui à elles seules justifieraient ample-

L'organisation projetée d'un dépôt de la guerre est donc fondée en général :

- 1^o sur la nécessité de compléter les collections et de les organiser de manière à en rendre l'usage facile ;
- 2^o sur l'intérêt incontestable qu'il y a de rendre le contenu des archives utile à l'état-major fédéral et par suite à l'armée en général.

Pour motiver plus en détail le projet qui va suivre, le Conseil fédéral estime utile d'énumérer ci-après les travaux qui incombent au dépôt de la guerre, puis de soumettre un projet pour les travaux à exécuter en 1865, en ayant égard à ce qui est le plus urgent, dès à présent, pour pouvoir déterminer le personnel et le chiffre à porter au budget.

ORGANISATION DU DÉPOT DE LA GUERRE. (1)

A.

Bureau d'état-major.

I.

Travaux de ce bureau :

- 1^o Analyse et classification des matériaux existants et rentrant annuellement aux archives militaires ;
- 2^o Statistique militaire des Etats avoisinants ;
- 3^o Travaux préparatoires et rédaction finale des reconnaissances annuelles ;
- 4^o Rédaction de mémoires sur la défense territoriale ;

ment la création d'un dépôt de la guerre. Reste à souhaiter qu'on ne soit pas trop avare de ces cartes, et qu'on donne un exemplaire de la carte réduite en 4 feuilles à tout officier d'état-major, ainsi que plus de facilités encore pour obtenir des feuilles détachées du grand atlas. Si l'on y joignait une courte légende et quelques indications statistiques, cela vaudrait tout un cours de géographie militaire.

(1) Le Conseil national a repoussé cette dénomination impropre. Les arsenaux sont les vrais dépôts de la guerre, tandis que celui-ci est l'arsenal littéraire et scientifique de l'armée. Le nom vient de la France et de l'origine même de l'établissement. En 1688, Louvois fit débarrasser ses bureaux de toutes les paperasses qui n'étaient pas immédiatement nécessaires aux besoins de l'administration ; on les mit en *dépôt* dans un grenier de Versailles. Plus tard on les classa, les augmenta, les réunit à des ateliers topographiques et à une bibliothèque, pour en faire le dépôt actuel, un des bureaux du ministère de la guerre. Dans d'autres pays l'institution plus ou moins analogue à celle-là porte des noms très divers. Le nom le plus convenable serait selon nous *archives militaires*. Celui de *bureau d'état-major* est plus complexe. Il correspond à une autre idée et à d'autres besoins. Il a en vue plutôt le personnel que les collections, et nous ramène par un chemin détourné à la création du chef d'état-major en temps de paix qui manque à notre organisation. Si l'on veut cela, nous ne demandons pas mieux ! Mais gare aux équivoques !

- 5^e Statistique des communications et des moyens de transport ;
- 6^e Examen des différentes publications ayant pour objet des sujets militaires, travaux sur les opérations des guerres contemporaines ;
- Collection historique militaire ;
- 7^e Communications réciproques entre le dépôt de la guerre et les bureaux du génie et de l'artillerie ;
- 8^e Conservation des collections et, spécialement, service de la bibliothèque ;
- 9^e Travaux spéciaux des officiers du génie ;
- 10^e Travaux sur des questions militaires spéciales et travaux administratifs en général que le Département militaire peut demander au bureau d'état-major.

(A suivre.)

LE GÉNÉRAL AMEIL.

(Fin.)

Dans notre numéro du 26 novembre écoulé nous avons rappelé la touchante notice biographique du général Ameil, écrite par lui-même sur le mur de sa chambre au château de Lucens en 1816. Quelques détails de plus sur ce malheureux général, victime de l'effroyable réaction qui suivit la rentrée des Bourbons en France et réfugié alors dans notre canton, intéresseront sans doute nos lecteurs.

Né à Paris, le 6 janvier 1775, Ameil fut, au commencement de la révolution, grenadier dans la garde nationale parisienne, et, le 17 mai 1792, sous-lieutenant dans les chasseurs du Gévaudan. Il fut, l'année suivante, adjoint à l'état-major de l'armée du Nord, et fit en cette qualité les premières campagnes de cette guerre, sous Dumouriez et sous Jourdan. Il concourut ainsi aux victoires de Valmy, de Jemmapes, de Fleurus. Il fut embarqué, en 1798, pour l'expédition d'Irlande, sur le brick *l'Anacréon*, qui échappa aux poursuites des Anglais. Nommé, en 1799, chef d'escadron au 7^e régiment de chasseurs à cheval, il fit, sous le général Brune, la campagne de Hollande contre les Anglo-Russes, passa ensuite à l'armée de Hanovre et épousa la fille d'un habitant de ce pays ; puis à celle du Rhin, où il se distingua à la prise de Munich, en octobre 1804, en prenant avec son seul escadron, cent vingt hussards et trois cents chasseurs autrichiens. Dans la même campagne, il fut blessé d'un coup de sabre à la figure. Son corps étant resté à l'armée d'Allemagne, il fut employé dans la guerre de Prusse et dans celle d'Autriche. Il fut blessé au bras, par un boulet, à la bataille d'Iéna, et d'un coup